Amiral Gestion

ENTREPRENEURS INVESTIS

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

| | |
|---|---|
| Nom du produit : | Sextant Optimal Income Action A ACC |
| Code ISIN : | FR001400TGU4 |
| Initiateur du PRIIPS : | AMIRAL GESTION |
| Site internet : | www.amiralgestion.com |
| Contact : | Appelez le +33 (0)1 47 20 78 18 pour de plus amples informations |
| Autorité compétente : | L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMIRAL GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMIRAL GESTION est agréée en France sous le n°GP-04000038 et réglementée par l'AMF. |
| Date de production du document d'informations clés : | 18 avril 2025 |

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) compartiment de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) SEXTANT

**Durée** : La durée de vie de ce produit est de 99 ans. AMIRAL GESTION a le droit de procéder à la dissolution du compartiment conformément aux Statuts de la SICAV. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Classification** : Néant

**Objectifs** : Le compartiment a pour objectif de réaliser (nette de frais de gestion) une performance supérieure à celle de son indicateur de référence : ; -€STR (OIS-Ester) capitalisé à +2,40% pour les actions A ACC sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille d'obligations libellés en euro ou en autres devises que l'euro.

Le Compartiment est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro ou dans d'autres devises que l'euro. L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change ne dépasseront pas 30% de l'actif net. Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie du Compartiment consiste (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes crédits, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou dans d'autres devises que l'euro. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes ("CoCo's"), dans la limite de 10% de l'actif net. Ces titres de créances pourront être émis par des émetteurs publics que privés, comme décrit dans le tableau ci-dessous. La répartition dette privée/dette publique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. L'exposition des lignes de crédit en moyenne pondérée (incluant les actifs du bilan et les instruments financiers à terme) ne dépassera pas celle d'un portefeuille d'obligations privées de maturité comprise entre 0 et 30 ans. Le portefeuille du Compartiment pourra détenir jusqu'à 20% de son actif net en obligations convertibles en actions induisant une exposition à la volatilité implicite des actions sous-jacentes. L'exposition globale de l'OPCVM aux marchés actions ne pourra pas excéder 10% de l'actif net. Le Compartiment pourra être exposé aux marchés émergents (hors OCDE) dans la limite de 10% de l'actif net.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Faculté de rachat** : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| J ouvré | Jour d'établissement de la VL (J) | J+1 ouvré | |
|---|---|---|---|
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

**Investisseurs de détail visés** : Tous souscripteurs. L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

**Nom du dépositaire** : CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel)** : Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à AMIRAL GESTION.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur de risque** :




Période de détention recommandée : **3 ans**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de Liquidité
- Risque de crédit

**Scénarios de performance** :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 3 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 € | | | |
|---|---|---|---|
| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
| **Minimum** | *Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.* | | |
| **Tension** | *Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* | 8 421 € | 8 415 € |
| | Rendement annuel moyen | -15,79% | -5,59% |
| **Défavorable** | *Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* | 8 594 € | 8 701 € |
| | Rendement annuel moyen | -14,06% | -4,53% |
| **Intermédiaire** | *Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* | 10 177 € | 10 384 € |
| | Rendement annuel moyen | 1,77% | 1,26% |
| **Favorable** | *Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* | 10 968 € | 10 759 € |
| | Rendement annuel moyen | 9,68% | 2,47% |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 22/10/2019 - 21/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 12/06/2017 - 12/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 01/08/2018 - 02/08/2021

## Que se passe-t-il si AMIRAL GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps** :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|---|---|---|
| Coûts totaux | 239 € | 522 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 2,40% | 1,73% Chaque année |

*(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,0% avant déduction des coûts et de 1,3% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.*

**Composition des coûts** :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| Coûts d'entrée | 1,00% maximum du montant investi. | jusqu'à 100 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 € |
| **Coûts récurrents supportés chaque année** | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,40% de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 139 € |
| Coûts de transaction | Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0 € |
| **Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques** | | |
| Commissions liées aux résultats | 0,00%.<br>15% de la performance du Compartiment au-delà de son indicateur de référence majoré de 240BP.<br>Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des frais de gestion variables comprend la moyenne facturée au cours des 5 dernières années. | 0 € |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : 3 ans**

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Le compartiment n'a pas mis en place de mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») ainsi en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du compartiment à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce compartiment. Un mécanisme de swing pricing peut être mis en oeuvre par la société de gestion dans les conditions définies ci-après.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant l'OPC peut être adressée soit par courrier, soit par courriel, soit par site internet ( www.amiralgestion.com - rubrique Information règlementaire en pied de page – traitement des réclamations), soit par téléphone, aux adresses et numéro de téléphone suivants :
AMIRAL GESTION
Service commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris
Tel : +33 (0)1 47 20 78 18
mail : contact@amiralgestion.com

## Autres informations pertinentes

L'ensemble de la documentation légale relative au compartiment Sextant Optimal Income, les performances passées ainsi que les informations relatives à la finance durable est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-optimal-income
Le compartiment est classifié article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR".

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les clients sont avertis qu'ils ont pour recours possible, pour toute réclamation portant sur un instrument financier ou sur un service d'investissement et en dehors des voies judiciaires usuelles, la saisine du médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.